

CONSEIL COMMUNAL

MARDI 25 AVRIL 2017 A 19H00

Présents : MM. Jean Luc BOCH, maire, Patrice MEREL, René ALLAMAND, Gérard MONTILLET, adjoints, Mme Christiane CHARRIERE, adjointe, Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BERARD, Evelyne FAGGIANELLI, Marion LIZEROUX, Myriam MONTMAYEUR, M. Pierre OUGIER

Absents-Excusés : MM. Laurent ASTIER, Richard BROCHE, Stefan KOUMANOV, Raphaël OUGIER, Mmes Sylvie BERARD, Séverine BRUN, Corine MICHELAS.

Départ de monsieur Joël OUGIER SIMONIN en cours de séance - excusé

Certains élus regrettent de ne pas avoir reçu l'ordre du jour.

1. PRESENTATION PAR AOM DE LA FETE DU VILLAGE

Les représentants de l'association AOM sont invités à faire la présentation du déroulement de la fête du village ainsi que du budget prévu.

Pour la 3ème année de « La Macotaise », le thème prévu est celui de la station de La Plagne de ses débuts à nos jours avec une exposition de machines dans le village.

Animations : mini-ferme avec poneys à l'entrée du village, voitures sur le parking vers l'école, un pôle spécial pour les enfants avec animations adaptées, monnaie frappée sur le thème de la station, descente de luge pour les enfants sur une bâche gonflable, descente du clocher, scierie mobile, restauration sur le parking habituel, animation avec 3 groupes (chants savoyards).

Associations : il a été demandé aux associations subventionnées par la mairie une participation pour les chars, les chants ou les stands. A ce jour retours positifs du foot, rugby, APE, club des sports et tennis.

Chars : 5 à 6 chars prévus, avec un défilé vers 10h30 et un en début d'après-midi vers 14h.

Sécurité : prévue pour le parking des véhicules aux entrées de Macot. Le dossier sécurité reste à voir avec le Major CASTELLANT. Les services de police et pompiers ont été informés. Pas de nécessité d'informer la sous-préfecture. Concernant le dispositif spécifique de blocage des entrées de la fête, elles restent à réfléchir, avec des blocages mobiles (accès sécurité) et fixes. Voir si les rondineaux sont acceptés.

Budget : pas de remarque particulière concernant les lignes budgétaires obligatoires (assurance, gardiennage, bureau de contrôle,...).

Pour le point animations : les élus demandent des explications concernant les écarts de tarifs entre les diverses prestations. Ils attirent également l'attention d'AOM sur la sono car Damien est en congés à cette date, il faut que l'AOM se rapproche de l'OT pour ce point.

Concernant la ligne budgétaire communication et principalement pour les plaquettes, les élus demandent à ce qu'un auto-financement puisse être trouvé. Il en est de même pour les bérets.

Les copies des photos reviendront à la commune.

Concernant les points stands et exposants : les élus demandent à ce que les sculptures sur bois non reprises par l'exposant puissent être vendues lors de la fête.

Le conseil communal valide le subventionnement de l'association AOM à hauteur de 10 000 euros pour l'année 2017, et de manière globale (fonctionnement + organisation de la fête)

En 2018, les associations subventionnées par la collectivité devront participer à « la Mâcotaise » ou à une autre animation sur la commune, le cas échéant les associations qui refuseront de s'impliquer verront leur subvention diminuée. A inscrire dans les dossiers de demande de subvention.

PROJET CASCADE

Une convention tripartite entre le SDIS et les communes de La Plagne Tarentaise et Aime La Plagne est prévue, et en cours de rédaction.

Le SDIS souhaite un conventionnement avec la commune de La Plagne Tarentaise, les locaux étant situés sur cette commune. De ce fait une convention sera signée entre le SDIS et La Plagne Tarentaise et une seconde entre les communes de La Plagne Tarentaise et Aime La Plagne.

Les derniers chiffrages ont été reçus en fin de semaine dernière. Les locaux étaient de 400m² au départ, et les dernières surfaces transmises par le SDIS sont de 800 m². Les coûts ont donc été revus en conséquence.

Les montants à charge de la commune seront donnés en TTC au conseil municipal du 11 mai.

Une remarque est faite concernant les studios. A ce jour la répartition de ces acquisitions reste à définir avec le SDIS.

Concernant la collectivité, le projet est inscrit au PPI, pour le financement de cette opération, l'auto financement sera privilégié.

Les conventions vont maintenant s'établir entre les parties afin de contractualiser ces opérations.

BAINS DE BELLE PLAGNE

La démolition continue et des travaux de reconstruction sont anticipés avec une enveloppe financière disponible dans le premier marché.

Le marché principal de reconstruction a été mis en ligne le 19/04, le retour des offres est attendu le 11/05 et l'ouverture des plis s'ensuivra.

La livraison complète du centre n'est pas certaine au 15/12, mais la réalisation de certaines parties comme par exemple les bains « enfants » qui ne sont pas ouverts en saison hivernale pourra être décalée.

La concession de service a été mise en ligne. Le retour des offres est prévu pour le 16/06 à 12h et la désignation du prestataire pour le 1er septembre.

Concernant la partie budgétaire, l'élaboration du projet suit son cours.

PLACE PERRIERE

La place a été totalement évacuée. Il n'y a plus d'enrobés, tout a été retiré.

L'ouverture des plis de ce jour pour les lots 4 à 15 a été infructueuse. Le marché va être relancé au prochain CM.

Urgence pour le lot 4, il est demandé aux techniciens concernés de lancer très rapidement ce lot.

Le bâtiment ne sortira pas complètement cette année. Seront faits les réseaux, terrassement et confortement.

La nouvelle consultation devrait permettre des propositions de tarifs plus bas. Monsieur le Maire souhaite que les élus réfléchissent à des idées d'aménagement des deux ronds-points. Sont émises les idées suivantes : 1 skieur en métal, 1 bobeur, 1 VTTiste, des plantations, 1 siège de TS avec un skieur en hier et un vélo en été.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,
MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE**